

L'informatisation au service du contrôle fiscal

SYNTHESE ATELIER 3

Thème N°4

L'INFORMATISATION AU SERVICE DU PILOTAGE DE L'ACTIVITE DE CONTROLE FISCAL

Président : M. Jean-Nestor IBOTSI (**GABON**)

Rapporteurs : M. Lambert ABLET (**BENIN**) & M. William Toussaint NIABIA (**CONGO**)

Participants :

Pays	Délégués	Grade/Fonction
BENIN	M. Lambert ABLET	Inspecteur Vérificateur
BURKINA FASO	M. Adama BADOLO	Directeur de l'Informatique et des Prévisions
COMORES	M. Aliani Mohamed MOHAMED	Chargé de Vérification
CONGO	M. William Toussaint NIABIA	Chef de Division de Brazzaville-Centre
GABON	M. Jean-Nestor IBOTSI	Chef de Service des Vérifications fiscales
GUINEE	M. Abdoul Rahamane KANDE	Chef de Service Informatique
MAROC	M. Ahmed KHERRAKI	Chef du Service régional des Vérifications à la DRI de Meknès
NIGER	M. Maman Zanaidou SOULEY	Vérificateur
TOGO	M. Kézié BAHAMELE	Chef de Division des Recherches

1- les indicateurs de performance.

A- quels sont les indicateurs de performance retenus pour le contrôle fiscal ?

- Pertinence des redressements, rendement, nombre de dossiers traités, réduction ou annulation de déficit ou de crédit ;
- Observation des délais de traitement et des procédures ;
- Le montant des droits rappelés, l'existence ou non des dossiers en contentieux, nombre de dossiers traités ;
- Taux de couverture du contrôle fiscal (nombre total de contribuables vérifiés par rapport à l'ensemble des contribuables répertoriés), rendement moyen pour chaque dossier vérifié, taux d'abandon des chefs de redressement (exprimé en montant), taux de recouvrement des droits rappelés ;
- Taux de réalisation du programme ;
- Taux de réalisation des objectifs budgétaires ;
- Nombre de dossiers clos.

B- comment est organisé le reporting vers la Direction générale ?

- Séances d'échanges avec les chefs de service ;
- Rapport de vérification accompagné de copies des notifications et confirmations ;
- Rapport annuel d'activité précisant le nombre de contrôles effectués, le point des rappels de droits et les émissions des avis de mise en recouvrement ;
- Rapport de vérification pour chaque affaire à la hiérarchie, états mensuels d'émission et de recouvrement, situation mensuelle des dossiers non encore vérifiés, situation trimestrielle des redressements et émissions et de recouvrement, situation trimestrielle de programmation, situation trimestrielle des recours devant la commission locale de taxation (cas spécifique du Maroc).

C- quelles sont les garanties d'une remontée automatique des statistiques ?

- Mise en place d'un système d'information intégré de gestion ;
- Transparence et fiabilité dans la communication des informations ;
- Interconnexion des services fiscaux.

2- le dossier de vérification dématérialisé.

A- comment sont stockés les documents de vérification ?

Les documents ou actes (avis de vérification, notification de redressements, confirmations de redressements, rapports de vérifications, etc.) sont conservés en version dématérialisée, mais sont toujours archivés en copies.

B- quels sont les intérêts à partager ces procédures de façon dématérialisée ?

- Possibilités de réalisation des études monographiques ;
- Réduction du coût de gestion de l'impôt, transparence et traçabilité de l'information, archivage électronique, constitution de base de données ;
- Respect de l'environnement.

3- la traçabilité des investigations sur place.

A- comment est formalisé le dialogue entre le chef de service et ses vérificateurs ?

- Rencontres périodiques entre le chef de brigade et les vérificateurs ;
- Réunions de brigade ;
- Elaboration d'une feuille de route par le vérificateur en collaboration avec son chef ;
- Etablissement de fiches périodiques de suivi.

B- est-il opportun de définir des axes d'investigation incontournables ?

Oui, la définition d'axes d'intervention permet :

- d'encadrer les vérificateurs ;
- de réduire le temps de présence du vérificateur dans l'entreprise ;
- d'orienter la vérification ;
- de suivre les dossiers en cours de vérification.

C- avantages / inconvénients d'un outil de traçabilité informatique ?

Avantages :

- Transparence ;
- Célérité dans le travail ;
- Suivi des procédures par la hiérarchie.

Inconvénients :

- Contraintes du système (non prise en compte des décisions exceptionnelles).

4- suggestions et recommandations.

- Mise en place d'un système d'information intégré de gestion ;
- Interconnexion des services fiscaux avec les principaux partenaires de l'administration fiscale ;
- Gestion automatique des indicateurs ;
- Archivage électronique des dossiers fiscaux.